

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 22.07.15

Date de convocation : 3 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux

Le 9 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Pouvoir à M. Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**RESSOURCES HUMAINES**

**Création de poste Econome de flux / Chargé(e) de projet Énergie Renouvelable**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE assure depuis 2019 l'animation de la mission Chaleur Renouvelable et qu'il en est désormais l'opérateur territorial reconnu par l'ADEME, qui lui a confié la gestion déléguée du Fonds Chaleur. Il rappelle également que le SDEE a initié en 2021 la mise en place d'un programme d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics en Lozère, grâce aux financements qu'il a obtenus au travers du programme ACTEE 2 déployé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et qu'il est parvenu à conforter en mobilisant une enveloppe dédiée auprès de la Région Occitanie.

Concernant la Chaleur Renouvelable, la mission enregistrait début septembre 72 projets en cours d'accompagnement (contre 48 en septembre 2021 et 39 en septembre 2020), incluant selon le stade du projet la réalisation d'une étude d'opportunité, le montage de dossiers de financement ou encore un appui technique à la réalisation d'une étude de faisabilité.

S'agissant de l'Efficacité Énergétique, en un an, 19 diagnostics ont été rendus, parmi lesquels 8 projets ont fait l'objet d'un arbitrage par les maîtres d'ouvrage et sont passés au stade maîtrise d'œuvre. Un projet a été abandonné et les 10 restants sont en attente de décision des maîtres d'ouvrage. Enfin, 19 nouveaux audits viennent d'être lancés pour un rendu prévu d'ici fin 2022. Ce programme a également été complété par un accompagnement des collectivités à la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable en toiture ou sur ombrière.

Au-delà des missions déjà exercées par le Syndicat, le projet de création d'une Société d'Économie Mixte pour accompagner le développement des énergies renouvelable sur notre département va nécessiter la mobilisation de moyens spécifiques, dans le but de structurer à court terme un portefeuille de projets permettant d'assurer la viabilité de cette nouvelle société.

Aussi, afin de renforcer les moyens dédiés à l'accompagnement des porteurs de projet lozériens en matière de Chaleur Renouvelable, d'Efficacité Energétique et d'Energie Renouvelable, Monsieur le Président propose de procéder à la création d'un poste d'économiste de flux / chargé(e) de projet Energie Renouvelable, en contrat à durée déterminée de 3 ans, affecté sur le Service Public Industriel et Commercial "Voies et Réseaux".

Les missions confiées à cet agent seraient les suivantes :

- ✓ accompagner les communes et EPCI dans l'ingénierie de leurs projets de Chaleur Renouvelable, Efficacité Energétique et de production d'Energie Renouvelable en toiture ou sur ombrière ;
- ✓ contribuer au développement en Lozère de projets d'Energie Renouvelable d'envergure, en appui à la future Société d'Economie Mixte du Syndicat.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent affecté sur ce poste sont inscrits au budget.

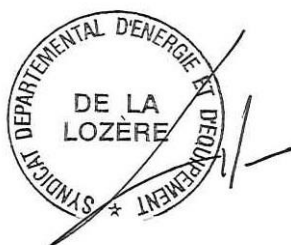
**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**DÉCIDE** de la création en contrat à durée déterminée de 3 ans, d'un poste d'économiste de flux/chargé(e) de projet Energie Renouvelable, affecté sur le SPIC "Voies et Réseaux".

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20221109-20220715-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.